

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an 2025, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 18 septembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

Ont donné pouvoir :

Sylvie CAILLAUD à Virginie AUDUREAU
Geoffrey PUAUD à Vincent MICHEL

Absents : Éric RETAILLEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Laydie PASQUIER

2025-52-08 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU PAYS DES HERBIERS 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 522-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, le rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal au cours de laquelle les délégués communautaires sont amenés à s'exprimer.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités du Pays des Herbiers, le Conseil Municipal :

- prend acte de la présentation du rapport d'activités du Pays des Herbiers pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthe

